AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE n°3 DU PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE DU LOUROUX-BECONNAIS COMMUNE NOUVELLE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE - 49370

La municipalité informe que par délibération du 19 mai 2016, le Conseil Municipal a lancé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Cette modification simplifiée a pour objet ;

- l'intégration de la numérisation du PLU réalisée en 2016, l'ouverture à l'urbanisation une partie de la zone 2AUa au Nord de l'agglomération, secteur de l'Etang,
- l'adaptation des emplacements réservés définis initialement dans le document en vigueur , la rectification de quelques erreurs matérielles dans le règlement de la zone A, l'autorisation de réaliser des clôtures sous la forme de murets en zone A, l'intégration que la RD 963 qui n'est plus une « voie classée à grande circulation » (règlement de la zone A) (décret 2010-578 du 31/05/2010).

La délibération du 19 mai 2016 ainsi que le dossier de modification simplifiée sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture dès le 8 mars 2017 et ce jusqu'au 8 avril 2017. Un registre sera également disponible en Mairie aux mêmes jours et heures dans lequel pourront être consignées les observations du public. Les modalités de mise à disposition seront également consultables sur le site internet de la ville **du 8 mars au 8 avril 2017** et il sera possible d'y déposer des observations par voie électronique : info@val-erdre-auxence.fr

Monsieur Pierre Rathouis, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif, recevra les personnes qui le souhaiterons les 5, 6, et 7 avril 2017 en mairie du Louroux-Béconnais, aux heures d'ouverture au public.

A l'issue de cette mise à disposition, le Maire dressera un rapport avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Municipal.

Le 16 février 2017
Le Maire,
M. Michel BOURCIER